

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 10985**

présenté par

Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Afin de respecter un ratio minimal d'encadrement au chevet des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux sont formés d'ici à 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le scandale "Orpéa" nous a fait prendre conscience de l'insuffisance de notre politique au bénéfice de nos aînés. Répondre à la perte d'autonomie des personnes âgées suppose donc des moyens humains et financiers inédits.

Pour respecter un ratio minimal d'encadrement au chevet des résidents, il convient de former 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux d'ici 2030.

Cela n'ira pas sans un choc d'attractivité des métiers du soin et d'accompagnement et donc de la revalorisation des rémunérations (au delà du Segur et des accords Laforcade) et de la création de parcours professionnel.

Tel est l'objet du présent amendement.